



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE-MARITIME
10 Novembre 2022**

L'assemblée générale ordinaire se déroule à GODERVILLE (76), Salle de la Ficelle, et début à 19H15 après que la distribution des boitiers de vote (de 18h à 19h) et le pointage des clubs présents et représentés ait eu lieu.

Compte tenu d'une difficulté informatique concernant la prise en compte des votes en début d'assemblée, il est décidé de poursuivre la réunion avec les interventions de présentation ne nécessitant pas de vote.

Le Quorum est atteint par la présence et la représentation d'un total de 162 clubs sur 241 inscrits.

1- PROPOS INTRODUCTIFS ET RAPPORT MORAL DU PRESIDENT (extraits)

Le Président FERET débute l'Assemblée Générale par les remerciements adressés aux partenaires institutionnels publics et privés, aux élus, présents ou excusés. Il propose une minute de silence en hommage aux personnalités du football décédé pendant la saison. Il rappelle ensuite l'ampleur de la tâche qui est de poursuivre la fusion effective des anciens territoires et affirme son plaisir de pouvoir rencontrer des acteurs de terrains lors de ses déplacements dans les clubs et sur les manifestations. Le Président FERET procède à la présentation de l'équipe administrative et de l'équipe technique et réitère sa confiance en cette équipe qui fait face aux demandes nombreuses des 260 clubs du territoire.

Le Président affirme qu'un cap vient d'être passé et qu'après deux années complexes, la restructuration du District se poursuit favorablement et que les projets de construction du siège et de création d'un centre technique départemental sur le site de la Base de Jumièges sont en bonne voie d'études. Il remercie les clubs de veiller à ce que les procédures et les règles soient respectées au bénéfice des valeurs du sport. Il regrette que les pénalités financières soient si élevées mais sont le reflet des incivilités et du non-respect des règlements fédéraux. Les procédures disciplinaires (commissions, appels, contentieux CNOSF) génèrent un travail et des coûts conséquents dont toutes les parties (clubs et district) pourraient voir un avantage à ce qu'ils diminuent. Il réitère sa volonté de mettre en œuvre un modèle économique qui pèse moins sur les clubs, et valorise les activités du football seinomarin au bénéfice de tous.

Compte tenu d'une difficulté informatique concernant la prise en compte des votes en début d'assemblée, il est décidé de poursuivre la réunion avec les interventions de présentation ne nécessitant pas de vote.



2- INTERVENTION DE MME GEST – VICE PRESIDENTE DU DEPARTEMENT

Madame GEST prend la parole et remercie le Président du DFSM pour son invitation. Madame GEST indique que les relations entre le District et le Département 76 sont étroites. Le DFSM est, avec environ 42 000 licenciés, le comité départemental sportif le plus important du département. Elle assure l'assemblée du soutien actuel et futur du Département dans sa recherche de promotion des valeurs du sport, de développement de son offre de pratique sur l'intégralité du territoire, et de ses différentes actions, notamment celles visant à la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport. Madame GEST annonce que le soutien du Département sera renforcé prochainement par une dotation en matériel spécifique pour une centaine d'écoles de football des territoires ruraux ou péri-urbains les plus carencés. Madame GEST remercie le Président ainsi que tous les bénévoles qui donnent vie aux clubs sur les territoires et leur assure que les services du Département sont disponibles pour les accompagner au mieux, notamment dans les différents dispositifs promus par l'institution.

3- INTERVENTION DU SDJES – Mmes MENDY & POTTIER, Conseillères d'Animation Sportive pour le département de la Seine-Maritime

Madame MENDY expose les nouveaux axes de financement de l'ANS pour la part territoriale et indique le dispositif SAVOIR ROULER A VELO qui est un dispositif permettant de soutenir dans les clubs le bon apprentissage de la pratique du vélo et la délivrance d'un certificat d'aptitude. Ce nouveau dispositif aux dimensions "éco sportives" permet aux associations de recevoir du soutien et des financements pour son déploiement. Le District a sollicité un financement auprès de la DRAJES pour organiser dix sessions financées au sein des clubs seino-marins à des fins de test. Le dispositif pourra être déployer en cas de succès.

Madame POTTIER pour sa part rappelle les conditions d'exercices des missions de service civique et indique que les services du SDJES, de L'agence Nationale du Service Civique, et le District sont en relation afin de mettre en œuvre un agrément collectif qui permette aux clubs d'accueillir des volontaires plus facilement. Madame POTTIER présente également les dispositifs de formations et de sensibilisation visant à la lutte contre les violences dans le sport. Un plan régional de formation, de nombreuses documentations et des outils peuvent être mis à disposition des clubs afin de savoir identifier et endiguer les comportements à risques. Par ailleurs, Madame POTTIER rappelle la démarche de contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs et insiste sur la fréquence à venir de ces contrôles dans le milieu sportif. Enfin, Madame POTTIER achève son intervention par une présentation du SNU (Service National Universel) qui est une forme d'engagement récente à encourager au bénéfice des jeunes et des associations.

4- INTERVENTION DU DIRECTEUR DU DFSM – LE DISTRICT S'ENGAGE

Le Directeur du District, en complément des interventions précédentes, indique que le District à fait le choix courageux de s'engager dans l'expérimentation des actions liées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et du dispositif SRAV. Il informe également les clubs de la possibilité au 01/01/2023 de pouvoir accueillir des volontaires pour des missions de services



civiques qui seront hébergés administrativement par le District. Cette organisation permettant à de nouveaux clubs, et notamment les moins dotés en ressources administratives, de proposer plus aisément des missions.

5- INTERVENTION DU SERVICE DES SPORTS DU DEPARTEMENT 76

Dans la continuité des propos précédents, M. LEBOURG, représentant le service des sports du département, présente les différentes aides et subventions accessibles aux clubs et aux jeunes (Aide au Sport, aide aux manifestations, Tremplin, TOPE LA, etc...) ainsi que les dispositifs non dédiés spécifiquement au sport mais proposés par le service jeunesse. Il insiste sur la facilité de solliciter une aide financière du Département par l'accès au portail des aides.

6- APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Les interventions de personnalités extérieures et du directeur du DFMSM étant faites, et le problème de comptabilisation des voix étant résolu, il est procédé au retour à l'ordre du jour avec la mise au vote du rapport moral du Président qui s'est tenu en point N°1.

Le Président soumet à l'assemblée le vote du rapport moral.

Le rapport moral est adopté avec 917 voix « pour » et 118 voix « contre ».

7- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2022

Les clubs ont pu prendre connaissance préalablement à l'Assemblée Générale, du procès-verbal de la précédente assemblée générale du 14/06/2022. Aucune remarque n'étant faite, il est procédé au vote de ce procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté avec 933 voix « pour » et 103 voix « contre ».

8- PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2022/2023

Le bilan financier de l'exercice 2022/2023 est présenté par Hervé MENARD, expert-comptable du District.

Il débute son propos sur le sujet des ressources du District en précisant que les frais d'engagements ont été remis aux clubs, et fait le point sur les diverses subventions versées et notamment sur l'accroissement de la part des subventions de l'ANS sur le volet territorial. Les produits de fonctionnement sont en baisse et les charges quant à elles sont en hausse du fait, d'une part, des couts des licenciements engagés et d'autre part, de la nécessité de louer le site administratif d'Yvetot en attente du projet de construction. Il précise néanmoins que ces dépenses restent conjoncturelles et dans la conséquence logique des décisions de restructuration qui ont été entreprises par le district. M. MENARD détaille ensuite les différents postes budgétaires et conclue en présentant le résultat d'exploitation et les postes d'actif et de passif du bilan. Le résultat d'exploitation s'élève à – 234 021 euros mais celui-ci est redressé par le résultat exceptionnel qui consiste en la cession des immeubles de Dieppe et de Rouen. L'excédent final s'élève à 494 917 euros.



La présentation des comptes terminée, M. COUSSIN, Commissaire aux comptes du Cabinet SEC BURETTE prend la parole pour énoncer le résultat de son rapport et exprime que les comptes sont conformes.

Les comptes financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Ils sont adoptés par 919 voix pour et 120 contre

Il est proposé d'affecter le résultat en fonds propres et cette proposition est soumise au vote

Cette proposition est adoptée par 871 voix pour et 127 voix contre

9- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel présenté montre une diminution des charges de personnel et une augmentation des charges liées à la poursuite des opérations de migration du District. Le budget indique également une meilleure allocation des dépenses de fonctionnement visant à promouvoir l'action des conseillers techniques « sur le terrain » tant sur le point quantitatif que qualitatif. De nombreuses manifestations sont organisées et reflètent la dynamique du District, de ses agents et de ses clubs. Par ailleurs, il est annoncé la mise en œuvre d'une opération de dotation des clubs disposant d'une école de football. Cette dotation consistera en l'octroi de buts de football mobiles de la marque NETSPORTIQUE. Cette dotation sera soutenue par le Département selon des modalités financières à définir.

Le budget prévisionnel affiche un résultat prévisionnel évalué à 62 000 euros à juin 2023.

Ce budget est soumis au vote et recueille 788 voix pour et 225 voix contre.

10- INTERVENTION DE L'EQUIPE TECHNIQUE

M. DAHMANE, Conseiller technique régional dédié au territoire de la Seine-Maritime effectue une présentation des grandes lignes de la politique départementale en rappelant que la priorité au niveau du District est fixée sur la pratique de masse et pour tous, sans pour autant exclure les équipes « élites du 76 ». Il rappelle la nécessité de maintenir un maillage territorial de proximité et qui soit équitable et présente les actions menées en ce sens. Il aborde le sujet du football à effectif réduit et rappelle la nécessité de respecter les règles qui sont garantes du fonctionnement d'un collectif à l'échelle du département. Il exprime son ressenti sur la qualité des formations qui sont proposées et dispensées et précise que les détectations devraient être plus fréquentes et exercées dans différentes conditions (match et séances dans les clubs). Il remercie les conseillers techniques départementaux qui accompagnent de manière croissante les clubs et les éducateurs par leurs nombreuses interventions au plus près des terrains. Un rappel est effectué sur les démarches de labellisation et d'autodiagnostic des clubs. Il annonce ensuite que les dotations seront livrées à la mi-novembre dans les clubs et qu'une cérémonie de remise sera organisée par le DFSM en début d'année 2023. Sont abordés également les sujets des nouvelles pratiques dont Valentin SANSON est en charge et propose aux clubs de prendre son attache afin d'organiser des initiations (foot en marchant notamment). Il rappelle ensuite la priorité du DFSM qui est de ne laisser aucun enfant au bord du terrain et constate que les clubs font de nombreux efforts en ce sens.



Romain FERET intervient pour préciser qu'il comprend et est conscient des difficultés des clubs isolés devant parcourir de longues distances pour assister à des plateaux et que cette conséquence est liée à l'étendue du territoire rassemblé en département. Il est également conscient des difficultés que connaissent les clubs en terme d'équipements matériel (buts rabattables notamment, éclairage...) et des couts que peuvent engendrer les mises aux normes exigées par la Fédération pour des petites collectivités. Il regrette la faible enveloppe disponible dans le cadre du FAFA pour faire face aux demandes croissantes des collectivités en matière de financement des investissements.

Il s'en suit un échange concernant les formations dispensées par la Ligue et l'IR2F, sur l'augmentation des indemnités versées aux arbitres de Ligue et de la conséquence financière sur les clubs, sur la difficulté à mobiliser des dirigeants au sein des associations, et sur la nature des sanctions qui sont infligées lors de faits disciplinaires. Il est abordé dans l'assistance la possibilité de convertir des pénalités financières en sortes de « TIG » qui auraient une meilleure valeur éducative car les amendes pénalisent les clubs mais pas nécessairement leurs auteurs. Il aborde également le sujet de faire jouer des équipes vétérans à huit et des difficultés liées aux dates fériées sur le calendrier des matchs. Enfin, le sujet des recrutements et détections des clubs au sein d'équipes adverses est abordé et il est demandé à ce que les clubs restent raisonnables de façon à ce que l'on ne constate pas de « pillages » sur le territoire.

Le Président FERET conclue l'Assemblée Générale en rappelant les rendez-vous et événements notables du District et du football seinomarin à venir. Il remercie la participation des intervenants externes, la présence des élus et convie l'assemblée à participer au moment de convivialité qui s'en suit.

L'Assemblée Générale est clôturée à 21H27.

Le Président

Romain FERET

Le secrétaire général

Philippe DAJON